



## Compte-rendu de la CAP des attachés du 9 octobre 2019 : *Mesures administratives et évaluation*

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1. CAP Mesures administratives**

##### Formation plénière

- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2019
- Pour information : demande de renouvellement de disponibilité pour convenances personnelles
- Demande de disponibilité pour convenances personnelles
- Demande de disponibilité pour suivre son conjoint

##### Formation restreinte

- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2019
- Affectations avec modifications de l'autorité de rattachement
- Accueils en détachement dans le corps des attachés d'administration
- Intégrations dans le corps des attachés d'administration

#### **2. CAP Evaluation**

##### Formation plénière

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018
- Exercice d'évaluation au titre de l'année 2018

##### Formation restreinte

- Approbation du procès-verbal de la formation restreinte du 27 septembre 2018
- Examen des recours au titre de l'année 2018.

---

### **1 CAP MESURES ADMINISTRATIVES**

Présents pour la CGT : Nadine MOULEYRE MILLET qui siège en tant que titulaire.

Le procès-verbal de la CAP du 04 avril 2019 est approuvé pour la formation plénière et la formation restreinte.

### 1. Formation plénière

Les mesures administratives ont porté essentiellement sur le renouvellement et demandes de disponibilité pour convenances personnelles ou pour suivre le conjoint et leur examen n'a pas donné lieu à observations particulières.

Il est à noter que le cas d'une disponibilité demandé pour poursuivre une carrière dans le secteur privé n'a pas donné lieu à débat, la commission de déontologie ayant été saisie sur ce cas précis. SRH1 a été mobilisé sur ce cas précis pour vérifier durant les 3 dernières années de fonction la rectitude de l'intéressé quant à des contacts avec la société d'accueil, les potentiels conflits d'intérêt en matière de marchés publics.

**Le président de séance indique, que la suppression de la commission de déontologie en février prochain devrait s'accompagner de la mise en place de référents déontologues au sein de chaque ministère. Cette internalisation de la doctrine ne sera pas sans poser de problèmes. La CGT doit être vigilante sur le sujet.**

Le principe de séparation des pouvoirs a contraint un APA à faire une demande de mobilité suite à sa réussite au concours externe d'administrateur adjoint au Sénat.

### 2. Formation restreinte

L'examen des mesures administratives concernant les attachés (changement d'affectation, accueil en détachement) n'a pas donné lieu à observations particulières. **Néanmoins nous avons demandé si, compte tenu des difficultés rencontrées notamment pour des agents de centrale (DGE) et prochainement des directions à réseau (géographie revisitée à la DGFIP), les conditions strictes concernant l'admission dans le corps des attachés d'agents venant de corps de service à réseau ne pouvaient pas être assouplies.** Le délai maximum de 5 ans est très contraignant dans les temps qui courent. **Le président de la CAP observe que cette question est à traiter pour partie dans des structures dédiées et notamment le CTAC, mais qu'elle s'imposera également dans les mois à venir.**

**Un point sur les intégrations est promis pour la prochaine CAP reprenant la situation des agents par direction et par corps d'origine et corps d'accueil.**

## 2 CAP EVALUATION

### 1. Formation plénière

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 est approuvé.

Exercice d'évaluation pour 2018 : le cadre réglementaire est rappelé et un bilan sur l'évaluation mais également l'attribution du CIA proposé.

Pour l'année 2018 :

- 1939 agents évaluable
- 85% au 31 mars 2019 : taux de réalisation des entretiens (contre 87% en 2018)
- 90% de taux de retour des comptes rendus d'entretien au 19/09/2019 (1746 Comptes rendus retournés sur 1939 attendus à SRH2B)
- 10% : Taux de CREP manquants (soit 193 : détachements sortants, congé parental...). Ce taux de réalisation des CREP est bon, mais pas pleinement satisfaisant sur les 95% de retour espérés à terme. Les directions seront relancées pour récupérer les CREP.

- 1784 agents éligibles au CIA au 31/12/2018
- 65 agents obtiennent un CIA nul. A la demande d'un syndicat, **un tableau de ventilation des agents à CIA nuls par direction sera proposé lors de la prochaine CAP**, qui sera à croiser en % et par rapport aux effectifs. Le président de séance affirme que les montants en moyenne sont assez conformes aux CIA des autres ministères.

## 2. Formation restreinte

**La CGT a porté avec succès un dossier pour une revalorisation du CIA de X (DGE) :** revalorisation de 1200 euros à 1500 euros. La mise en avant de l'excellence de ses résultats et de l'appréciation unanime de ses qualités professionnelles et personnelles a largement pesé sur cette revalorisation.

L'argumentaire relatif à la défense du recours de Y (DGAFP) a bien été porté en séance, mais n'a pu donner lieu à débat, une mauvaise version de son CREP ayant été transmise en séance. Il portait sur une demande de réexamen des appréciations relatives aux résultats obtenus quant aux objectifs fixés, mais également sur la reprise de l'appréciation générale. Le cas de Y sera reconsidéré en décembre à l'occasion de la prochaine CAP des attachés.

L'intervention d'un syndicat sur le système radar en vigueur à la direction du budget mais également dans d'autres directions pour établir une grille à partir de critères techniques à adosser aux documents relatifs au CREP et au CIA interpelle, car contraire aux règles relatives à la protection des données (conservation des données sur plusieurs années. La déclaration à la CNIL de l'existence de ce fichier par la DB n'a pas été confirmée).

A l'issue de cette discussion le CREP de l'agent concerné par le recours n'a pas été validé.

### Vos élus à la CAP DES ATTACHÉS

Eric BUTOT (Titulaire) - IRA de LYON - eric.butot@ira-lyon.gouv.fr - 04 72 82 17 26

Nadine MOULEYRE-MILLET (Suppléante) - SG - SRH3B - nadine.mouleyre@finances.gouv.fr - 01 53 44 22 14

**N'hésitez pas à nous contacter !**

**La prochaine CAP se réunit le 5 décembre** et sera consacrée à la promotion des attachés **(B en A)**

**La prochaine CAP de promotion au principalat se réunit le 12 décembre.**